



POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info

Sommaire

- P.1– Edito
- P.2– 8 mars , stage intersyndical
- P.3– éducation à l'égalité : décryptage d'une politique contradictoire (contribution SNUipp)
- P.4– Ecriture inclusive : vers une langue plus égalitaire
- P.5 à 8– Compte rendu du stage FSU de décembre 2017

Comité de rédaction

*Nina Charlier,
Sigrid Gérardin,
Marie-Caroline Guérin
Laurence Le Louët,
Sandra Leroux
Anne Marie Pavillard
Anne Roger, Cécile Ropiteaux
Aurélia Sarrasin,
Valérie Soumaille*

Photos stage : MC Guérin

2018 : année combative et féministe !

La politique menée depuis l'arrivée au pouvoir d'E. Macron et de son gouvernement est loin d'être progressiste, et ce ne sont pas les mesures à venir sur la protection sociale, la retraite ou le chômage qui vont inverser la donne.

La loi de finances 2018 fait la part belle aux plus riches par la diminution de leurs impôts, tandis que l'augmentation des prélèvements sociaux obligatoires ou la baisse de certaines prestations sociales vont faire perdre cette année en moyenne 337 euros aux 10 % les plus pauvres de la population.

Notamment parce que les femmes sont celles qui occupent majoritairement les emplois les moins qualifiés et subissent les temps partiels imposés, sont plus souvent que les hommes à la tête d'une famille monoparentale, touchent des retraites faibles du fait de périodes d'inactivité et de salaires toujours très inférieurs à ceux des hommes, elles sont plus nombreuses que les hommes à vivre en dessous du seuil de 50 % du niveau de vie médian. Les femmes seront particulièrement touchées par cette baisse de revenus.

Les impôts finançant les services publics, leur baisse induira une réduction du nombre d'agent-es de la Fonction publique : 120 000 suppressions annoncées sur le quinquennat, 1600 dans la Fonction publique d'État en 2018. Et comme on ne fait pas mieux, ni même aussi bien, avec moins, c'est à une dégradation de la qualité des services publics et de leurs conditions d'accès auxquelles il faut s'attendre. Là encore, les femmes vont payer un lourd tribut : les femmes se retrouvent en 1^{er} ligne pour pallier les insuffisances des services publics essentiels comme la santé ou l'éducation. Le travail dit de « care », lié en général au soin des autres et donc à ces services, repose avant tout sur leurs épaules. Conséquences : des journées de travail qui s'allongent, l'absence de temps à soi, de repos et en dehors de la maison, la marginalisation au sein du marché du travail, un état de santé mis à mal, le renforcement des inégalités économiques de genre en défaveur des femmes...

La lutte contre les discriminations et injustices ne peut être combattue sans une éducation publique de qualité, sans transports publics adaptés ou sans un système de santé performant. C'est aussi pour tout cela que la FSU et ses syndicats comptent mener la mobilisation de défense et de promotion des services publics et de la Fonction publique.

Dans un autre registre, 2018 s'ouvre sur des reculs tout aussi préoccupants. Les derniers mois de 2017 ont permis la libération de la parole de milliers de femmes victimes de harcèlement et/ou de violences sexuelles. Nombreuses et nombreux sont les militant-es féministes qui s'en sont félicité-es. La publication début janvier dans le journal *Le Monde* d'une tribune signée par 100 femmes revendiquant pour les hommes le « droit d'importuner » nécessaire, selon elles, à la « liberté sexuelle », est de ce point de vue au moins un recul et une imposture. En situant le débat sur le registre moral et non politique les signataires tentent de discréditer celles et ceux qui déchiffrent ces violences comme l'expression et le moyen d'un système de domination. Elles se font les défenseur-es de l'ordre établi... Cela permet de prendre la mesure du chemin qu'il nous reste à parcourir pour qu'une réelle égalité de tou-tes les individu-es s'impose à tout le monde...

Le stage femmes de la FSU mais aussi les journées intersyndicales femmes de mars, sont des moments importants d'échanges, de construction de repères, d'argumentaires, qui aident les militant-es à inscrire leur activité dans la lutte pour cette égalité des droits. Nous vous invitons à y participer plus nombreuses et nombreux.

Enfin, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars doit nous permettre dans le cadre unitaire le plus large possible de continuer à démontrer que l'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et de démocratie. C'est un levier pour gagner l'émancipation de toutes et tous.

Valérie Soumaille

8 MARS

NOUS APPELONS À L'ACTION ET À LA GRÈVE POUR LES DROITS DES FEMMES LE 8 MARS.

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes ! Le 8 mars est une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs.

L'égalité entre les femmes et les hommes est pour nous incontournable : elle participe du progrès social. Laisser perdurer les inégalités, s'exercer les violences contre les femmes et les filles, c'est porter une responsabilité sur le fait que les idées rétrogrades progressent, que le patriarcat perdure. Et nous ne cesserons pas de le répéter : la « cause des femmes » n'est ni secondaire, ni une opération de communication. Elle ne se limite pas à féminiser les postes de direction en oubliant la majorité des femmes scotchées au plancher collant des temps partiels et de la précarité. Elle demande, outre une volonté politique de tous les instants, des moyens humains comme financiers importants pour y parvenir et des sanctions contre les employeurs qui ne respectent pas l'égalité professionnelle. Notre constat est sans appel : le gouvernement français ne les a jamais mis en place. Le patronat met toute son énergie à combattre toute mesure contraignante. Et c'est ainsi qu'en 2018, l'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

Les femmes sont nombreuses à se mobiliser. Elles dénoncent les violences sexistes et sexuelles à la maison, dans l'espace public, au travail. Elles alertent sur les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée. Elles condamnent la précarité, la pauvreté, le chômage. Elles refusent les inégalités au travail en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail. Et elles rappellent les conséquences de toutes ces inégalités sur le montant des retraites. Elles dénoncent les conséquences de la répartition inégalitaire des tâches domestiques sur la vie des femmes. Elles luttent contre les remises en cause du droit à l'avortement, à l'accès à la contraception. Elles exigent la garantie de services publics pour toutes et tous, des services à développer et équilibrer sur l'ensemble des territoires, de la petite enfance à la perte d'autonomie. Elles combattent la lesbophobie et tous les stéréotypes relatifs à toute autre catégorie discriminée. Elles soutiennent les migrantes et réfugiées. Elles n'admettent pas les discriminations, comme celles visant les femmes handicapées...

Cette liste, bien longue, montre qu'il s'agit bien d'un système social derrière toutes ces inégalités. Cette domination, nous la refusons et la refuserons. Jusqu'à ce qu'elle cesse. Et pour cela, nous appelons à agir sur tout le territoire, par des actions de grève, des débrayages, des rassemblements, des manifestations. L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et de démocratie. C'est un levier pour gagner l'émancipation de toutes et tous.

C'est pourquoi nous appelons toutes nos organisations à préparer dès à présent les mobilisations du 8 mars 2018 sur l'ensemble des territoires.

CNDF, CGT, FSU, Solidaires, Action Aid France Peuples Solidaires, Femmes Solidaires, UNEF, Encore féministes, Zeromacho....

FSU 8 mars

Axe 1 : travail et femmes, continuité vie pro / vie privée

Interventions :

> **9h30-10h30** : Christine **Castelain-Meunier** (CNRS) sur articulation vie privée / vie professionnelle

> **10h30-12h30** : retour des autres secteurs FSU sur les conditions de travail dans différents milieux professionnels (Possibilité d'un retour SNESUP sur l'enquête "Condition de travail enseignement supérieur" sous le prisme du genre) + **Sophie Pochic** qui réagit et donne des axes de travail

12h30 - CONFÉRENCE de presse

Axe 2 : formations à l'égalité dans l'enseignement supérieur

Interventions :

> **14h-15h15** : **Gaël Pasquier** (HCE) pour un état des lieux des formations à l'égalité dans les ESPE et une analyse des contenus.

> **15h15-16h30** : Enseignant-es des premier et second degrés : retour d'expérience

Au SNEP-FSU, 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris.

JOURNÉES INTERSYNDICALES FEMMES

Pré-programme, Bourse du Travail de St Denis

Judi 29 mars

9 h - 10 h : Accueil des participant-es

10 h - 13 h **Femmes et espace public**

Avec Corinne Luxembourg, géographe ; Emmanuelle Faure, docteure en géographie ; Gaëlle Gillot, maîtresse de conférence, Institut d'Étude du Développement Économique et Social ; Ada Bazan, coordinatrice internationale (Quartiers du Monde).

14 h 30 - 17 h 30 **Luttes féministes et mouvement ouvrier**

Avec Michèle Perrot, historienne ; Fabienne Lauret, syndicaliste ; intervenante internationale.

18 h Pot féministe

Vendredi 30 mars

9 h - 12 h **Retraites**

Intervenante Suédoise ; Sylvie Durand (UGICT CGT) ; Expérience : la maison des Babayagas.

13 h 30 - 16 h 30 **Quel bilan pour l'égalité professionnelle ?**

Avec Sophie Pochic, sociologue, Directrice de recherche CNRS ; Marion Charpenel, doctorante.

Pour s'inscrire : <http://formation.fsu.fr/Stage-intersyndical-Femmes-1507.html>

Attention : Certaines intervenantes n'ont pas encore confirmé leur participation. Les mises à jours seront faites sur le site du Centre de Formation de la FSU.

Éducation à l'égalité : décryptage d'une politique contradictoire

Le samedi 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le président de la République Emmanuel Macron a prononcé un discours consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une de ses trois priorités concerne « l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité ». Il considère que « l'école a un rôle indispensable » et annonce la mise en place dès 2018, d'un « module d'enseignement » relatif « à la prévention et à la lutte contre le sexisme » dans la formation initiale et continue des personnels.

Mais lundi 27 novembre, le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer fait entendre un autre son de cloche. Entre les déclarations d'Emmanuel Macron et celles de son ministre de l'éducation, c'est la douche écossaise ! Lui, qui avait déjà déclaré précédemment que l'égalité filles-garçons ne devait pas faire l'objet d'un enseignement spécifique (alors qu'elle figure explicitement dans les programmes de l'EMC !), s'en prend cette fois aux ABCD de l'égalité mis en place en 2013, en affirmant : « Tels qu'ils étaient faits, ils n'étaient pas bons ».

Cette affirmation est pour le moins un raccourci discutable : ce ne sont pas les ABCD qui étaient « clivants », mais la campagne de dénigrement dont ils ont été la cible, de la part des Vigi-gender, de la Manif pour tous et de tous les réactionnaires, opposés à l'égalité.

Le SNUipp-FSU rappelle que dès octobre 2013 il avait écrit au ministre de l'Éducation pour l'alerter au sujet des tracts diffamatoires qui commençaient à circuler dans certains départements. Si le ministère avait alors mené une campagne d'opinion (à destination des parents d'élèves, ou même plus largement), il aurait peut-être pu désamorcer la situation avant les JRE (journées de retrait de l'école de janvier 2014). D'autant plus que, comme le SNUipp-FSU le constatait à l'époque : « Ce que l'on peut savoir de cette expérimentation, c'est qu'elle satisfait au plus haut point parents, élèves et enseignant-es des écoles impliquées ». C'est-à-dire que là où les parents étaient informés de la réalité du dispositif, ils/elles ne le contestaient pas, et même y adhéraient. Mais Vincent Peillon ne l'a pas fait, et l'institution n'a pas non plus soutenu les collègues comme ils et elles étaient en droit de l'attendre de la part de leur administration.

Jean-Michel Blanquer dilue l'éducation à l'égalité filles-garçons en la renvoyant à l'apprentissage du respect, sans cours spécifique. « A partir du moment où on respecte autrui, on respecte les femmes dans le rapport hommes-femmes », a-t-il déclaré. Mais qu'est-ce que le respect d'autrui ? C'est un apprentissage certes fondamental, mais qui n'est pas forcément lié à l'égalité. Le respect peut se concevoir à l'intérieur d'une hiérarchie, d'un système de domination. C'est peut-être à cela qu'il pense d'ailleurs en évoquant « LE rapport hommes-femmes » ! Respecter ne signifie pas forcément considérer quelqu'un-e comme son égal-e.

Suite aux mobilisations réactionnaires de 2013-2014, on a même vu réapparaître dans les sites ministériels (en même

temps que le terme « genre » en était banni...) des formulations évoquant le « respect dans la différence », autant de concessions faites à l'essentialisme. Alors qu'œuvrer à l'égalité réelle, c'est justement déconstruire toutes ces références aux différences prétendument naturelles, et qui sont surtout des constructions sociales. Le Défenseur des droits l'énonce quant à lui très clairement : « Le fondement de tout, ce sont les préjugés, les stéréotypes, qui alimentent une mentalité collective persistant à se référer implicitement à une inégalité de nature entre les femmes et les hommes. »

Au SNUipp-FSU, on sait que l'égalité, ça s'apprend. Cela passe par la déconstruction des rapports de domination, et de leurs corollaires les stéréotypes de genre, qui assignent filles et garçons à des études, des loisirs, des professions, des rôles sociaux différenciés, assignations qui reproduisent des hiérarchies entre les sexes.

Enfin, concernant les annonces budgétaires faites par le président, les associations féministes dénoncent l'insuffisance des moyens alloués. L'accompagnement des femmes victimes de violences souffre notamment de la diminution des subventions pour 2017, et de la suppression des contrats aidés. Les associations rappellent aussi que l'Espagne a débouqué 1 milliard d'Euros.

Outre le budget spécifique dédié au Secrétariat d'État de Marlène Schiappa, augmenté généreusement de 29,8 millions d'Euros (soit 0,006 % du budget total de l'État !) à 30 millions, le président de la République a évoqué le « budget transversal », réparti dans les différents ministères et qui équivaut à un véritable tour de passe-passe.

À titre d'illustration, nous attirons l'attention sur un savant calcul :

« La contribution financière du programme "Enseignement scolaire public du premier degré" porte sur la rémunération des enseignant-es. Celle-ci est calculée en appliquant le coût d'emploi des professeur-es des écoles à la part consacrée, auprès de leurs élèves, à la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et à la lutte contre les discriminations sexistes. (...) c'est l'inscription en tant que telle de l'égalité entre les filles et les garçons dans les programmes d'Enseignement Moral et Civique qui permet, depuis la rentrée 2015, de déterminer plus finement la part consacrée à ce sujet : la quote-part du temps de service des enseignant-es du 1^{er} degré consacré à la promotion de l'égalité femmes-hommes pendant les heures consacrées à l'EMC est évalué 0,63 % ».

Du primaire au lycée, cette proportion est ainsi estimée à 125 millions d'€ pour 2018. Cela représente quatre fois le programme spécifiquement dédié au secrétariat d'État, et contribue à plus d'un quart de l'ensemble du budget de politique transversale pour l'égalité femmes-hommes.

SNUipp, Secteur Droits et libertés - International
Décembre 2017

Écriture inclusive : vers une langue plus égalitaire

L'actualité récente a montré combien la domination masculine et la « culture du viol » imprègnent nos sociétés. La langue peut aussi être vecteur d'inégalités.

Je commencerai par deux exemples éclairants trouvés sur internet :

« En 1936, les ouvriers indignés votent la grève : Vous voyez des casquettes et des moustaches !

En 1936, les ouvriers et ouvrières indigné-es votent la grève : ça change tout de suite la perspective. »

Pour une recherche, on pose la question : « Quel candidat verriez-vous au poste de premier ministre », on obtient 15 % de femmes dans les réponses ; si on demande « Quel candidat ou candidate », on a alors 40 % de femmes. Le langage influe sur les représentations.

Certains mots n'ont pas de féminin, comme *vainqueur*. Pour d'autres, le féminin est dévalorisant. La *garce* n'est pas tout à fait l'équivalent du *gars*... Le *maître* à penser n'a pas grand-chose à voir avec la *maîtresse* qu'on met dans son lit.

Une femme se faisait appeler *Madame le directeur de cabinet* parce que le féminin, « *c'est bon pour les directrices d'écoles* ».

Les féminins péjoratifs comme *blondasse* ou *pétasse* n'ont pas de masculin.

Avoir du courage ne serait possible que pour les humains « *ayant des couilles* », les autres étant des « *femmelettes* » ? L'expression « *chef de famille* » continue à légitimer le fait que les femmes auraient un salaire d'appoint.

Sans parler du caractère éminemment sexiste et/ou sexuel des injures.

Oui, la langue peut être l'auxiliaire du sexisme, particulièrement quand elle affirme que le masculin l'emporte sur le féminin, qu'elle invisibilise la moitié de l'humanité, ou qu'elle ramène les femmes au rang d'objet sexuel. Elle véhicule et conforte les hiérarchies.

Si le débat est légitime sur les formes à utiliser pour la mettre en œuvre, la démarche de l'écriture inclusive visant à des usages plus égalitaires ne devrait plus être questionnée.

Revenons à ouvriers et ouvrières, à l'écrit, plusieurs choix sont possibles : le doublon, les tirets, ou les points médians... En 2014, le secteur Femmes avait travaillé à des « *Conseils pour une rédaction inégalitaire* ». Puis est sorti le Guide pour une communication sans stéréotype du HCE : 10 préconisations, dont le point médian, mais aussi l'élimination des expressions sexistes, ou l'accord des

noms de métiers et fonctions. Il existe donc de nombreuses pistes à explorer pour faire évoluer la langue, à nous de faire preuve de créativité, y compris pour inventer un neutre qui ne soit pas le masculin. Et on verra ce que l'usage retiendra.

L'écriture inclusive a été caricaturée, réduite par ses détracteurs au seul usage du tiret ou du point médian pour mieux la discréditer. Si on creuse un peu, les mêmes -pour les plus virulents- s'opposent :

- à la nouvelle orthographe et donc à la démocratisation scolaire

- au mariage pour tous les couples et à l'homoparentalité.

Le 7 novembre a été publié le Manifeste « *Nous n'enseignons plus que le masculin l'emporte sur le féminin* », initié par Éliane Viennot depuis plusieurs mois, et signé par 314 enseignant-es. Il a entraîné des réactions violentes et des insultes nauséabondes en particulier sur les réseaux sociaux : on voit bien que les tirets n'étaient qu'un prétexte au refus de tout changement.

Le ministre a exprimé à plusieurs reprises des positions rigides, montrant bien son conservatisme aussi sur cette question. Pourtant, l'accord de proximité, qui était en usage encore au XVIII^e siècle, a fait partie des tolérances orthographiques de 1901 à 1977. Mais là aussi les résistances sont vives, que ce soit dans la formation des enseignant-es ou dans les manuels scolaires ! Résistances de ceux/celles qui veulent que la langue continue de servir la reproduction des élites, au premier rang desquels l'Académie française.

Une pétition de soutien accompagne le Manifeste, elle compte actuellement 30 000 signatures. Je vous invite à y ajouter les vôtres.

Ce combat de l'écriture inclusive est jugé annexe par certain-es qui nous reprochent de ne pas nous consacrer aux « vraies questions ». Nous ne les délaissions pas, loin de là ! On ne pourra pas lutter efficacement contre les violences faites aux femmes ou les inégalités salariales sans bousculer les représentations et les mentalités ; faire évoluer la langue n'est donc pas accessoire.

Cécile Ropiteaux
Intervention au CDFN novembre 2017



POUR UNE ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ ÉMANCIPATRICE

Ce thème a pris une dimension particulière cet automne dans le contexte de l'affaire Weinstein et des témoignages en cascade de femmes ayant subi des violences, des agressions sexuelles, du harcèlement, ce qui a mis en lumière combien la domination masculine et la culture du viol imprègnent encore la société. Même le Défenseur Des Droits l'affirme : « L'éducation est donc la première et déterminante réponse. En particulier, l'éducation à la sexualité mériterait d'être renforcée ainsi que l'avait proposé le Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes. »

Les lacunes du modèle dominant d'éducation à la sexualité

Gabrielle Richard est docteure en sociologie de l'éducation, chercheuse associée à l'Université de Paris-Est Créteil et à la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal.

Dans son intervention, elle a mis en évidence ces lacunes, notamment par le biais de courts témoignages d'élèves qui ont rapporté dans différentes enquêtes ne pas s'y reconnaître ou ne pas y trouver leur compte.

Il existe trois modèles dominants d'éducation à la sexualité au niveau international. Le modèle traditionnel prône l'abstinence, la sexualité devant correspondre à la procréation dans le mariage, ainsi que le refus de l'homosexualité, et des normes de genre très rigides. Le modèle préventif, qui est celui de la France, part des risques inhérents à la sexualité (IST, grossesse, violences) et promeut des solutions dans un but de prévention. Enfin le modèle libéral aborde les rôles de genre et les différentes orientations sexuelles (pays nordiques).

Les lacunes du modèle prévalent (préventif) consistent surtout dans le fait que les représentations véhiculées sont androcentrées : l'homme est actif, il pénètre et éjacule, féconde ; c'est son plaisir, son désir, son rythme. Elles sont aussi hétérocentrées. Les contenus des programmes sont binaires, ils transmettent des inégalités : poids des attentes de genre, méconnaissance du corps et du plaisir féminins. Les personnes intersexes ne sont pas nommées. Le rapport du HCE (2016) fait le constat de séances trop peu nombreuses, inégales, qui reposent sur des enseignant-es militant-es.

Conséquences de ces lacunes : on exclut et/ou marginalise 1 élève sur 10, notamment les LGBTQI. Mais il y a aussi restriction du champ des possibles pour tout le monde au niveau de la diversité des pratiques, on limite la sexualité à la pénétration pénéo-vaginale. On transmet des infos incomplètes ou inadéquates. Le clitoris arrive seulement dans les manuels en 2017 ! Enfin on maintient une culture scolaire qui normalise les violences de genre « Une fille qui veut, c'est une pute, non ? ».

L'égalité et l'émancipation par l'éducation à la vie affective et sexuelle : un exemple suédois

Elise Devieille est docteure en sociologie. Sa thèse s'attachait à comparer les méthodes d'éducation à la vie affective et sexuelle élaborées en France et en Suède. Ses travaux portent sur le genre, les sexualités et les familles, dans une perspective féministe et intersectionnelle.

Ce qu'une société décide de dire ou de ne pas dire dans ces manuels reflète ce qu'elle considère comme dicible, ses choix en matière de rôles sociaux, de sexualité(s). En Suède, le rôle de l'école dans l'éducation à la sexualité ne fait pas l'objet de polémiques, il est affirmé depuis les années 40.

Les séances ont pour contenus : la prévention des risques ; l'anatomie et la reproduction ; le désir (hétéro et homosexuel) et le plaisir, dont la masturbation ; la réciprocité, l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations, le respect et le consentement.

À la fin du XX^e siècle, les éducateur-es ont eu la volonté d'élaborer des méthodes non discriminantes, inspirées des méthodes anti-racistes. Cela a correspondu à une élévation globale du niveau de connaissance de la société sur ces questions, qui gagnent donc en légitimité, via les revendications égalitaristes.

Le *Livre le plus important du monde* est un manuel d'éducation à la vie sexuelle et affective pour les 9-13 ans, paru en 2012. Il est le fruit d'une réflexion minutieuse et conjointe de l'auteure et du studio d'illustration, et il assume ses partis pris. Ses choix sont ceux de la pédagogie inclusive (s'oppose à l'exclusion et l'invisibilisation) et de la pédagogie critique des normes (s'oppose à la « tolérance »).

Il faut ainsi s'assurer que l'humanité est représentée dans sa diversité, aussi bien dans la rédaction des textes que la composition des illustrations. Par exemple, il y a des représentations de l'homosexualité tout au long du manuel, mais aussi des personnes de toutes origines, de toutes corpulences... On représente tout le monde sur un pied d'égalité, ce qui invisibilise les rapports de pouvoir. Il faut donc aller plus loin, en mettant les normes en question, comme la bi-catégorisation des sexes. S'émanciper du différentialisme en présentant les similitudes : comparaison clitoris/pénis (anatomie), manifestations de l'excitation, signes de la puberté ; on décrit de manière parallèle, et non plus symétrique. Légitimer les sentiments des garçons et le désir physique des filles : le manuel dénaturalise la prétendue opposition entre « filles romantiques et garçons sexuels ». S'émanciper du genre : déjouer les stéréotypes. S'émanciper de l'hétéronormativité : la présomption d'hétérosexualité est remise en question. Prendre en compte l'intersectionnalité : filles voilées, lesbiennes racisées dans les illustrations... Les enfants sont finalement présenté-es comme semblables, différent-es de mille et une manière, même si la société essaie de les différencier et de les catégoriser.



Il faut reconnaître qu'il y a encore un fossé important entre le niveau d'exigence de ce support et son utilisation dans les classes en Suède, à cause notamment d'un déficit de formation des enseignant-es, même si ces pédagogies sont incluses dans les textes de l'éducation nationale.

>>>

VIOLENCES CONJUGALES ET PARENTALITÉ



Elisa Herman, sociologue et chercheuse a travaillé sur l'impact des violences conjugales sur les enfants au travers d'études élaborées à partir de témoignages de plusieurs catégories de professionnel-les.

Elle a proposé tout d'abord une approche socio-historique des violences conjugales. Ses travaux décrivent l'histoire de la politisation des violences conjugales, sous l'impulsion des mouvements féministes, lesquels expliquent que les violences ne relèvent pas de la sphère privée mais bien du public car découlant d'une question de pouvoir et de domination. L'idée d'un continuum de violences subies par les femmes dans les différentes sphères de leur vie permet d'envisager un autre cadre de pensées au-delà du privé.

Cette évolution des regards a amené la création d'institutions publiques permettant d'accueillir des femmes victimes, permettant de passer du militantisme à une professionnalisation des interventions.

La question de l'invisibilité de la situation des enfants a été également abordée :

- constat précoce dans les associations nationales que les violences conjugales mettaient en danger les enfants de manière directe ou indirecte.
- les effets de l'exposition des enfants aux violences subies par leur mère identifiés par différents acteurs dans les années 1980/1990 (concept de stress-post traumatique)
- débat récurrent dans notre société : un mari violent peut-il être un bon père ? Que faire de la norme du maintien du lien et de la coparentalité après la séparation ?

Au travers des études menées auprès de différent-es professionnel-les, Elisa HERMAN a catégorisé trois registres d'approche de ces situations complexes.

> **Registre familialiste** : La famille est considérée comme une « unité », un ensemble stable, fortement valorisé socialement. La valeur de la famille semble supérieure à celle de ses membres. Les violences sont considérées comme un événement au sein d'un système qui ne remet pas en cause les compétences de chacun des parents. Il existe alors une pérennisation des situations de domination par des pratiques judiciaires.

> **Registre féministe** : Valoriser la protection des mères, des femmes en soi pour permettre la protection des enfants y est primordial. Les femmes doivent avoir les outils juridiques. Elles ne sont pas responsables du danger auquel sont soumis les enfants et la nécessité de temps avant la décision du départ du domicile conjugal est reconnue. Les violences conjugales sont prises en compte dans les espaces de soutien à la parentalité.

> **Registre intermédiaire** : Les professionnel-les n'ont pas une attitude et un fonctionnement clairement repérés. Les violences conju-



gales nuisent à l'enfant mais le mari n'est pas perçu comme un mauvais père. Les responsabilités de chaque parent sont équilibrées et un signalement peut être effectué lorsque la mère est considérée comme ne protégeant plus ses enfants. On se trouve face à une ambiguïté massive : la mère est rendue responsable d'être victime.

De manière générale, on constate une évolution lente et progressive de la prise en compte de l'impact des violences conjugales sur les enfants, sans que le débat et les pratiques professionnelles ne soient stabilisés pour autant. La prévention des violences sexistes reste un levier incontournable à la protection des enfants.



Anaïs Vrain, magistrate, secrétaire nationale du Syndicat de la Magistrature s'est appuyée sur sa pratique de juge des enfants puis de juge aux affaires familiales.

Elle souligne que l'institution judiciaire n'est pas formée ni préparée à la question des violences conjugales, notamment sur les mécanismes qui se mettent en place avant et après la décision judiciaire. Seul un engagement individuel permet aux professionnel-les de la justice d'investir une formation spécifique dans le cadre de la formation continue. Le champ professionnel de la magistrature est traversé de débats concernant l'équilibre entre les libertés individuelles et la réponse pénale (avec par exemple les questions de prescription, de peine de prison entravant les liens familiaux...), face aux revendications féministes innervant ces débats de société.

Longtemps, lorsque l'enfant n'était pas victime de coups, on ne parlait pas de violences, pourtant l'enfant est une victime directe des violences conjugales. Les violences conjugales étaient alors appréhendées comme un élément, parmi d'autres, de la situation de danger de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant est alors bien souvent relégué au second plan au profit des choix individuels dans le couple. Et ce, alors même que la personne la plus vulnérable dans une telle situation est l'enfant.

L'idée principale à retenir est que protéger la mère, c'est commencer à protéger l'enfant. Pour autant, cela ne suffit pas, notamment en ce que cette attitude occulte les séquelles du trauma causé par les violences conjugales.

Les situations de violences conjugales sont très anxiogènes car la femme vit une situation de danger dans un lieu où elle est censée être protégée. De plus, cela entrave la parentalité car rien n'est prévisible, tout est susceptible d'être un danger et toute tentative de discussion entre le père et la mère peut se terminer par de la violence.

>>>

La/Le magistrat-e doit recueillir les éléments lui permettant de différencier le conflit de couple de l'existence de violences conjugales. Les critères de domination (psychologiques, physiques, sexuelles, administratives, financières...) permettent de qualifier la situation. Ce n'est pas un conflit dès qu'il existe une position asymétrique.

De plus, la femme victime est aussi atteinte dans sa parentalité et peut mettre en œuvre des comportements défailants : la femme va devoir accepter certains comportements de son enfant qu'elle aurait repris dans un autre contexte, pour éviter une phase de violence avec le père. Elle sera de toute façon disqualifiée par l'homme, quelle que soit la décision qu'elle prend pour son enfant. Tout ce qui fragilise la femme fragilise sa parentalité.

L'enfant va bien intégrer la loi du silence, y compris l'expression des émotions qui crée alors chez lui un conflit de protection. Il intègre aussi que la victime cède à tout en situation de violence ainsi qu'un sentiment d'insécurité permanent. Le sentiment naturel de toute puissance de l'enfant lui fait croire qu'il est responsable de tout ou qu'il peut protéger ses parents. Ces conséquences, liées au traumatisme des violences, sont intégrées de façon majorée en raison de la dimension intime du lieu (le domicile, la famille, qui devraient être le lieu refuge, chaleureux)

Après la séparation potentielle, il sera indispensable de mettre en place des outils de recréation de la mère et de traiter les symptômes dépressifs de l'enfant et une importante dévalorisation qui pourraient ensuite l'empêcher de demander de l'aide. Il rencontrera de fait des difficultés à identifier les émotions et à les exprimer. La question de la conscientisation des violences subies tant par la femme que par l'enfant doit être le fil rouge de la prise en charge même bien longtemps après la séparation du couple. Ce travail doit permettre de transformer la mémoire traumatique en mémoire biographique.

Ces deux interventions passionnantes nous ont permis d'envisager la nécessaire association d'une grille de lecture structurée, politique, assumée, avec une évaluation individualisée de chaque situation.

Le débat ensuite avec la salle a été très riche et animé.



MÉDECINE ET INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES

Muriel Salle, a publié récemment avec Catherine Vidal *Femmes et santé, encore une affaire d'hommes ?* aux éditions « Egale à égal ».

Elle montre que le sexe est un déterminant social de santé et que la médecine peine à réduire les inégalités F/H. Les principales causes des inégalités de santé s'expliquent par un rapport à son propre corps, un imaginaire de la santé et un rapport aux professionnel-les de la santé différents entre les hommes et les femmes. Les femmes ont un rapport dépréciatif plus fort sur leur santé et consultent plus les médecins. La dépression est ainsi par exemple plus diagnostiquée chez les femmes.

Par ailleurs, les connaissances qui existent sur la santé des femmes sont produites par des praticiens et perpétuent les stéréotypes concernant la fragilité féminine construite en France depuis le XVIII^e et XIX^e siècle. Ces stéréotypes empêchent les bons diagnostics (ainsi, l'ostéoporose chez les hommes moins bien soignée car peu dépistée ou prévenue,

AVC chez les femmes moins bien soignées pour des raisons identiques). Le 1^{er} rapport épidémiologique sur la santé des femmes date de 2010 et met en évidence une inégalité de santé entre femmes et hommes et des facteurs péjoratifs liés à la pauvreté et à la couverture sociale de leur mari. Une préconisation : il faut agir !

Concernant la formation des médecins, seul-es 20 % des étudiant-es entendent parler de la thématique de l'égalité durant leur formation alors que les médecins sont pourtant les 1^{er} interlocuteurs/trices des femmes victimes de violence. Un dépistage systématique de la violence pourrait être effectué dans les consultations et il faudrait veiller à l'autonomie sanitaire des personnes.

Nicolas Palierne, doctorant, prépare une thèse sur *La vulnérabilité de la personne alcoolique et la réalité des alcoolismes des hommes et des femmes*, sous la direction de Philippe Bataille.

Il a ensuite évoqué l'addiction à l'alcool dans une perspective genrée. L'androcentrisme (point de vue masculin) domine dans les discours sur l'alcoolisation. Il y a des spécificités liées aux femmes. Le syndrome d'alcoolisation du fœtus en est une. Les travaux en sciences sociales sur les femmes ont pris de l'ampleur sur la seconde moitié du XX^e siècle. On passe ainsi de l'oubli à la particularisation et les recherches sur l'alcoolisme sont traversées par cette tendance.

Un des processus est celui de l'invisibilisation des pratiques d'alcoolisation des femmes : les attentes sociales s'opposent pour des raisons esthétiques, physiques et morales à voir des femmes boire démesurément. De ce fait, les femmes sont peu prises en compte dans les études sociologiques. Le 2^e processus est celui de la pathologisation et de la dramatisation de l'alcoolisme des femmes. Là où l'alcoolisme des hommes est vu comme un problème social, celui des femmes est envisagé davantage comme un problème personnel. L'alcoolisation des femmes a peu augmenté ces dernières années par rapport à celle des hommes (20-25 % de femmes). La convergence F/H est plus grande dans les catégories sociales plus favorisées. Cette convergence ne signifie pas forcément une augmentation de l'alcoolisation des femmes (il y a aussi une diminution chez les hommes) mais elle révèle une baisse du seuil de tolérance, de meilleures mesures, plus d'offres de soin et une médicalisation de ce qui relevait auparavant d'une déviance. Parmi les femmes, ce sont les jeunes filles et les femmes les plus diplômées qui ont les pratiques les plus addictives. Mais ce sont bien les femmes les moins diplômées qui meurent le plus de l'alcool. Chez les étudiant-es, il semble normal pour les jeunes hommes de boire beaucoup alors que l'abstinence est la norme chez les jeunes filles mais les différences tendent à s'estomper.

FEMMES ET ESPACES PUBLICS

Marion Tillous a travaillé au Brésil et en Égypte sur le harcèlement dans les transports. Elle s'appuie aussi sur les travaux de Marylène Liebert.

Espace public : les gens qui se croisent ne se connaissent pas, mais ne s'ignorent pas : rituels de civilité, regard public. Mais on détourne rapidement le regard pour ne pas être intrusif. Le harcèlement s'affranchit de cet échange.

Harcèlement sexuel : tout ce qui relève de forme de domination de sexe, entre hommes et « non-hommes ». Agressions sexuelles, formes spécifiques aux transports collectifs (frottements, filmer sous les jupes...) on est loin d'une tentative de séduction ratée ! En France : 100 % des femmes interrogées par le HCE dans les transports collectifs, 83 % en Égypte, quelles que soient la forme du vêtement porté et la classe sociale. Le harcèlement en est un rappel à l'ordre « quelque chose de plus grave pourrait vous arriver ».

>>>

Au travail : les femmes ne peuvent pas choisir leurs horaires, ni aller porter plainte suite aux agressions dans les transports. Espaces d'autorité (police, école, milieu médical) : difficile de faire reconnaître les violences subies.

Publicités dans l'espace public : sexistes, voire qui légitiment la culture du viol.

Le harcèlement est dénoncé depuis plus de 40 ans par les féministes. Aujourd'hui récupération raciste en Europe comme avec le documentaire belge : les harceleurs blancs ont été coupés au montage ou à la Chapelle à Paris.

Pistes : Renoncer à demander des caméras de vidéo-surveillance, la protection de la police... Eduquer, attaquer partout toutes les formes de domination masculine, penser le continuum des violences envers les femmes.

Chris Blache : Genre et ville (2012)

Etude : transformer un sentiment d'inégalité en argument chiffré. Observer les flux, les comportements, de façon plus fine.

Bref historique

La Cité des Grecs n'était pas démocratique, hommes d'une certaine classe (ni femmes, ni esclaves, ni Barbares). En Europe : cristallisation très forte aux XVIII^e et XIX^e, cf. Rousseau où le contrat social « invisibilise » le contrat sexuel. Dans le contrat de mariage : les fils et les frères s'approprient les épouses et s'accordent un accès marital aux corps des femmes, reléguées dans la sphère privée sous le contrôle des hommes, à qui elles doivent obéissance. Code Napoléon 1804 : le mari doit protection à la femme, qui lui doit obéissance. L'incapacité juridique totale de la femme mariée est levée seulement en 1938, et seulement partiellement. Esclavagisation des femmes dans un système hétérosexuel de domination masculine. Catégories binaires, ordre normatif. Espace public cristallisé sous Haussman : ordre masculin, pour pouvoir donner de la milice et du canon dans les rues de Paris. Renforcé au XX^e avec la normalisation des espaces, villes très codifiées et hygiénistes dès les années 30, tout est ordonné, de plus en plus calé autour de la voiture, cela laisse peu de place à la mobilité.

Sortir de la norme, ne pas se revendiquer en tant que catégorie « femmes ». Tellement d'autres choses nous définissent. Redéfinir l'espace : marches sensibles dans l'espace public, pas des « diagnostics en marchant », on repart plutôt sur ce qui fait ville, les perceptions. La ville est quelque chose de vivant, pas seulement fonctionnelle.

Revendiquer davantage d'espace pour les piéton-nes, pour les espaces verts, pour la mixité.

Territoire : croisement espace / pouvoir.

Aménagement plus inclusif, réaménager les espaces d'exclusivité.



Égalité filles-garçons dans la cour de l'école : court métrage « Espace ». 15 min et le film d'Edith Marué-Jouls, reportage France 2 (école de Mont-de-Marsan). Débat autour des de séquences.

Exemple d'aménagements, inciter les enfants à créer des univers, des objets. Cela a tendance à casser les groupes classiques. Miroir, végétalisation, socles, bacs plantes, cerisaie en mousse, tables et bancs... Taches de couleurs au sol. Zone lente / zone rapide. Terrain et couloirs de course.



Lorraine Questiaux, Avocate et militante féministe, CNDP, *Le Nid... Actions sur des villes : Dannemarie, Béziers (Ménard)...*

Pour elle, il faut agir par la voie juridique.

> Dannemarie :

L'égalité F/H : principe à valeur constitutionnelle depuis 1946, pléthore de textes qui ont été mis dans l'argumentaire. Pour que le juge administratif puisse être compétent, il faut que l'égalité soit définie « liberté fondamentale au regard du droit administratif ».

Il faut nous protéger de tout ce qui, dans l'espace public, favorise le harcèlement. Représentations infériorisantes des femmes.

Publicités : bureau de déontologie qu'on peut saisir. Pas d'outil juridique aujourd'hui.

Il faut expliquer le continuum des violences.

La main aux fesses est une agression sexuelle pas un délit (pas simple harcèlement).

La campagne publicitaire était du harcèlement sexuel.

A Dannemarie le fond sera jugé ultérieurement.

> Béziers

Ménard est un récidiviste et régulièrement fait des campagnes sexistes. La même procédure a été suivie. Le fond sera jugé ultérieurement.

Ils parlent de libertés d'expression mais cela n'existe pas pour les maires qui doivent appliquer les lois.

Certaines villes prennent des engagements, mais rien de juridique. L'espace public est accaparé par le privé (publicités) : qui a des moyens budgétaires exorbitants avec des injonctions permanentes envoyées aux femmes !

Deux messages martelés sans arrêt : « Achetez » et « Les femmes sont des objets ».

Pas un-e seul juge n'est assez courageux pour considérer que ces publicités sont hors-la-loi.



Livret FSU : *Pour en finir avec les violences faites aux femmes*. Novembre 2017.